

June 28, 2005

Memo to the Industry

On June 17, 2005, the CPMA held an industry teleconference with the Provincial Regulatory Bodies and the major Canadian Racing Associations to discuss Foreign Race Intertrack Betting (FRITB) requirements with regards to Bet Cancel Delay (BCD).

As a condition of approval for FRITB, Canadian Associations must demonstrate to the CPMA how they will fully inform the Canadian Betting Public on the implications of Bet Cancel Delay.

During the teleconference, participants proposed and agreed to the following notice to Canadian bettors regarding BCD:

“Some jurisdictions participating in foreign pari-mutuel pools offer what is called a “teller cancel delay”. This practice permits tellers to cancel a bet up to 10 seconds after the start of a race. The purpose of the “teller cancel delay” is to allow tellers to cancel mis-issued bets but has the effect of delaying the transmission of final pari-mutuel pools which in turn delays the posting of final odds. Should a significant cancellation occur, payouts on winning bets may be affected.”

28 juin 2005

Note de service à l'industrie

Le 17 juin 2005, l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a tenue une téléconférence avec l'industrie, les organismes provinciaux de réglementation et les principales associations canadiennes pour discuter des exigences liées aux paris inter-hippodromes sur course à l'étranger (PIHCE) en ce qui a trait au délai d'annulation des paris (DAP).

Afin d'obtenir une approbation pour les PIHCE, les associations canadiennes doivent démontrer à l'ACPM la façon dont ils informeront adéquatement les parieurs canadiens des répercussions du DAP.

Durant la téléconférence, les participants ont suggéré et accepté l'avis suivant destiné aux parieurs canadiens au sujet du DAP.

« Certaines des juridictions qui participent aux poules étrangères de pari mutuel offrent ce qu'on appelle un « délai d'annulation du caissier ». Cette pratique permet aux caissiers d'annuler un pari jusqu'à 10 secondes après le départ d'une course. L'objectif du « délai d'annulation du caissier » est de permettre au caissier d'annuler un pari mal effectué mais à l'effet de retarder la transmission des poules finales de pari mutuel ce qui à son tour retarde l'affichage des cotes finales. Si une annulation importante est effectuée, les paiements des paris gagnants peuvent être touchés. »

It was agreed that the notice along with the summary of the different rules and regulations of the foreign jurisdiction would be posted on the association website. In addition, this notice will also be published in each appropriate FRITB race program.

The CPMA has approved the wording of the notice and is prepared to approve Canadian racetracks to wager on US hosted pools with BCD based on compliance to all FRITB requirements.

Any questions or concerns regarding BCD and FRITB requirements may be addressed to the CPMA Regional Manager in your area.

Il a été convenu que l'avis ainsi que le sommaire des différents règlements de la juridiction étrangère serait signalée sur le site web de l'association. En outre, cet avis sera également publié dans chaque programme de course de PICHE.

L'ACPM a approuvé l'avis et elle est prête à accorder son approbation aux hippodromes canadiens pour leur permettre de parier dans les poules des hippodromes américains avec un DAP conformément aux exigences liées aux PIHCE.

Si vous avez des questions sur les exigences relatives au DAP ou aux PIHCE, vous pouvez communiquer avec le gestionnaire de l'ACPM de votre région.

Le directeur exécutif intérimaire,

Thane Bell
Acting Executive Director